



PREAVIS MUNICIPAL 04-2025
Demande de crédit de CHF 258'000.--
pour la création d'un arrêt de bus et d'un trottoir sur la route de Crassier
pour desservir le hameau de Tranche pied

Dossier traité par : Yannik Melly

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour donner suite à la demande des habitants de Tranche pied, la Municipalité avait sollicité les Transports publics de la Région de Nyon (TPN) afin de desservir le hameau de Tranche pied. L'extension de la ligne 810 Nyon – La Rippe a été mise en place à titre d'essai par les TPN. Le premier bus des TPN s'est arrêté à Tranche pied le 10 décembre 2017.

Pendant deux ans, le coût annuel de ce test a été réparti comme suit :

Canton de Vaud	CHF	18'000.--
Région de Nyon	CHF	3'500.--
Commune de La Rippe	CHF	25'500.--
Total	CHF	50'000.--

A la fin de la période d'essai (2018-2019), deux solutions ont été proposées à la Municipalité :

1. continuer à financer la desserte du hameau de Tranche pied à hauteur de CHF 28'500.--/an,
2. supprimer la desserte du hameau de Tranche pied.

La Municipalité a pris la décision de financer cette desserte jusqu'au 31 décembre 2024.
Un montant de CHF 28'500.-- a été porté au budget de fonctionnement.

Dès 2025, la Commune ne contribue plus au cofinancement de la desserte du hameau de Tranche pied.

2. Projet

Suite à la mise en place des nouveaux horaires 2024-2025, la Municipalité a été informée que la ligne 810 Nyon – La Rippe serait prolongée jusqu'au village de Chésere x, sans période d'essai. La cadence de la desserte du hameau de Tranche pied devrait être augmentée dans le futur.

Afin de permettre cette extension et répondre aux normes en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024 (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées - LHand), les TPN ont demandé l'aménagement d'un arrêt de bus le long de la route de Crassier (Route cantonale n° 12 – RC 12). Ce type d'aménagement profite également aux personnes âgées, aux personnes accompagnées de jeunes enfants ou avec un bagage lourd.

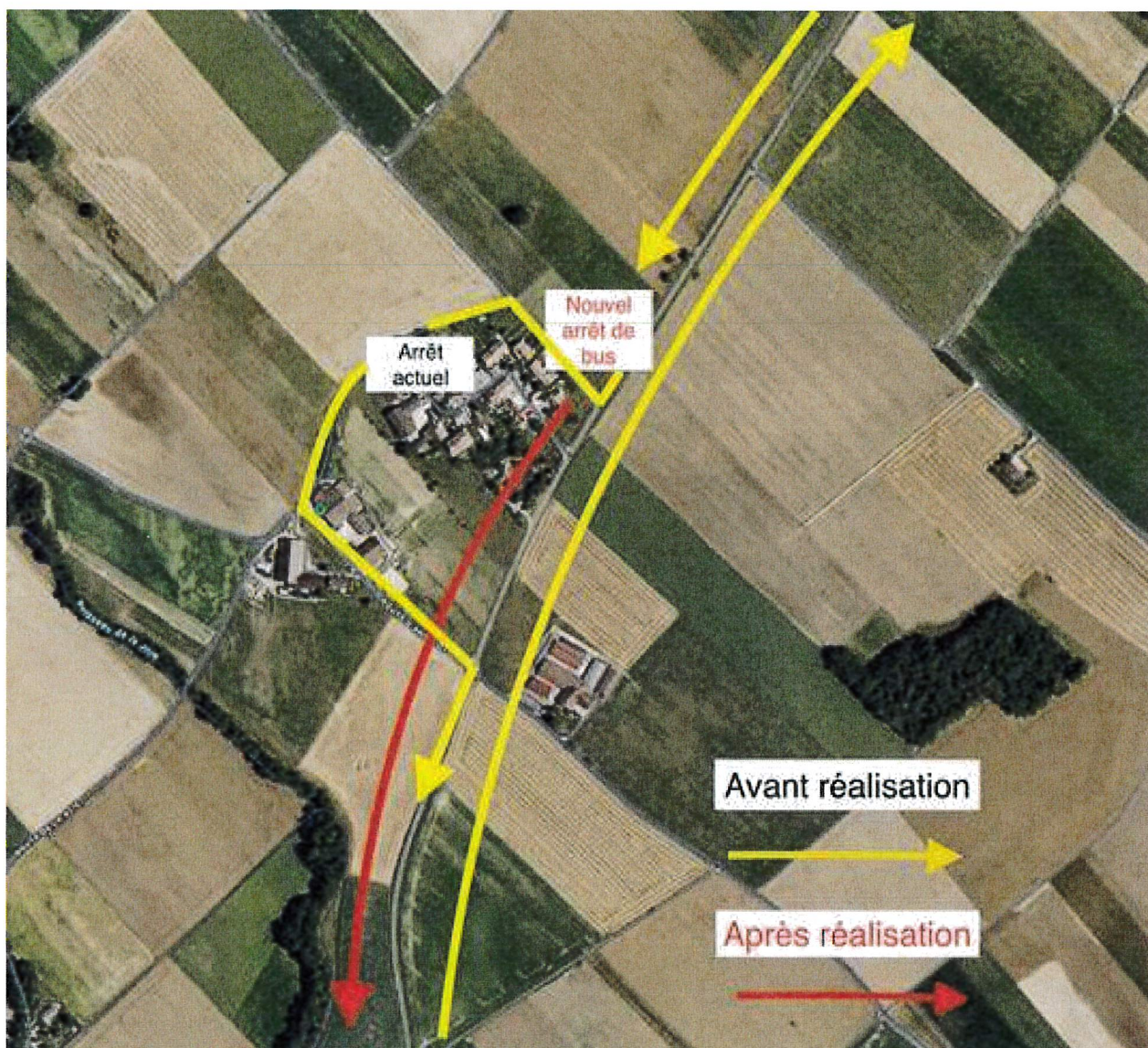
La Municipalité a été chargée d'étudier et réaliser ce projet.

Ayant récemment achevé l'aménagement de l'arrêt de bus pour le centre commercial de Chavannes-de-Bogis, le bureau d'ingénieurs Bernard Schenk SA à Nyon a été approché et mandaté par la Municipalité pour mener à bien ces travaux.

Le projet prévoit la création d'un trottoir sur la route de Crassier (RC 12), reliant la sortie de Tranchepied au nouvel arrêt. Un éclairage adapté sera installé le long du cheminement piétonnier et un abribus est également prévu. Aucune emprise sur le domaine privé n'est nécessaire pour réaliser ce projet.

Les bus TPN ne peuvent pas s'arrêter sur une route cantonale hors localité, un aménagement en site propre est indispensable.

Pour des raisons de sécurité, l'arrêt de bus côté lac de la RC 12 (à aller dans le sens La Rippe-Chésereux) a été exclu, la sécurité des usagers ne pouvant pas être garantie pour la traversée de la route cantonale sur laquelle aucun passage piétons ne peut être marqué hors localité.



Circulation des bus TPN horaire 2024-2025

En parallèle du projet, une demande a été adressée à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin de réexaminer un abaissement de la vitesse à 60 km/h de la RC 12 au niveau du hameau de Tranchepied.

3. Aspects financiers

Le bureau Bernard Schenk SA de Nyon a invité trois entreprises de génie civil de la région à déposer une offre pour la réalisation de ces travaux. Les montants indiqués ci-dessous sont ceux de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les travaux de marquage ont été estimés sur la base des prix usuels.

La fourniture et la pose de l'abribus ont fait l'objet d'une demande de devis séparée.

Poste	Type de travaux	Montant	
Travaux de génie civil	Création d'un arrêt de bus et trottoir	CHF	174'000.--
Aménagements	Abri bus et éclairage	CHF	12'000.--
	Marquages	CHF	6'500.--
Honoraires d'ingénieurs	Étude du projet et direction des travaux.	CHF	22'500.--
Honoraires géomètres	Cadastration et mise à jour de la couverture du sol	CHF	3'750.--
Divers et imprévus	10 %	CHF	20'000.--
Total HT		CHF	238'750.--
TVA 8.1 %		CHF	19'338.75
Total TTC		CHF	258'088.75
	Arrondi	CHF	258'000.--

La Municipalité a sollicité la Région de Nyon (DISREN) pour un soutien financier et une demande de subvention auprès du Canton a été déposée (article 54 alinéa 2 de la Loi sur les Routes - LRou). Au sens dudit article, l'Etat prend à sa charge la moitié des frais de construction et d'acquisition des terrains pour les trottoirs, baies d'arrêt de bus et pistes cyclables dont il admet la nécessité. En revanche, l'éclairage et l'abribus n'entrent pas dans les dépenses éligibles.

Selon les principe de cofinancement du DISREN pour les infrastructures de mobilité, la part du cercle solidaire se monte à 25 % des coûts d'intérêt régional.

Le Canton participera aux frais liés à la construction du trottoir, de l'arrêt de bus en « baignoire », du marquage ainsi qu'aux frais d'ingénierie.

Les demandes de soutien financier et de subvention ont été effectuées sur la base des offres et soumissions rentrées.

La durée d'amortissement selon le mode MCH2 sera de 40 ans. Les coûts annuels pour l'entretien seront pris sur le budget de fonctionnement.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 04-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 258'000.-- pour la création d'un arrêt de bus et d'un trottoir sur la route de Crassier pour desservir le hameau de Tranchepied,

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Gestion-Finances et Travaux),

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver le préavis municipal 04-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 258'000.-- pour la création d'un arrêt de bus et d'un trottoir sur la route de Crassier pour desservir le hameau de Tranchepied ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 258'000.-- lui permettant de réaliser ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 258'000.--.

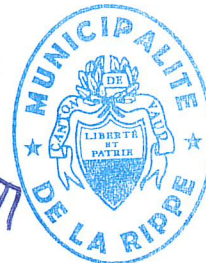
Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 3 mars 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler

Annexes :

- LR24606 - SOUM 11-Situation
- LR24606 - SOUM 12.1-Coupe A-A'
- LR24606 - SOUM 12.2-Coupe B-B'